



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 avril 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

SEA de la Bickenalbe
1 rue Notre Dame
57410 PETIT REDERCHING

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration de pose d'une conduite AEP en traversée du cours d'eau de la SCHWALB au lieu-dit FROHMUEHL cadastré sur le ban communal de SIERSTHAL.

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante

➤ **Pose d'une conduite AEP en traversée du cours d'eau de la SCHWALB au lieu-dit FROHMUEHL cadastré sur le ban communal de SIERSTHAL.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **11 avril 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018- 00154**
- **Dossier réalisé par : SEA de la Bickenalbe**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

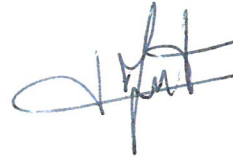
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de SIERSTHAL où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Mairie de SIERSTHAL
- AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER